BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/10/2010

D -20100588

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

Conseil Local de Sécurite et de Prévention de la Délinquance. Programme d'actions de prévention de le délinquance dernier trimestre 2010. Autorisation. Signature.

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les priorités énoncées en séance plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se traduisent tout au long de l'année par des actions concrètes sur certains quartiers ou auprès de publics particulièrement sensibles. A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la Ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

Prévention des addictions

- Séjour de rupture

Le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues poursuit sa collaboration avec « Mécanique sans frontières ». L'association va à nouveau proposer à de jeunes toxicomanes qu'ils hébergent en appartements thérapeutiques, de participer à un chantier humanitaire au Bénin. Ce séjour de rupture a démontré ses vertus thérapeutiques par la réhabilitation de ces personnes qui oeuvrent malgré leurs difficultés au profit d'autrui.

- Festiv'attitude

L'association « Fenêtre sur clown » poursuivra ses animations de prévention alcool auprès du jeune public lors des manifestations publiques accompagnées par l'équipe du CLSPD.

- Interventions préventives dans les établissements scolaires

Le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues va mener des actions de prévention des conduites addictives auprès des élèves du collège Cassignol et du lycée Condorcet.

Prévention jeunesse

- Prévention de la violence à l'école Saint Michel

Suite à la recrudescence de phénomènes de violence au sein de l'école, un projet global a été mis en œuvre autour des règles de vie communes à l'école. A présent une autre phase va être proposée par l'Association pour la Médiation Interculturelle autour de permanences psychologiques destinées aux parents, aux enseignants et aux élèves afin de favoriser l'écoute et l'expression des difficultés liées à cette violence.

- Prévention de la violence à l'école Anatole France

Suite à des actes graves commis par des enfants au sein de cette école à l'encontre d'un de leurs camarades, il a été décidé avec les parents et l'équipe enseignante de proposer un travail de fond sur la problématique de la violence. . L'association AGEP, service L'ARPE (Aide à la Relation Parents Enfants) interviendra donc régulièrement sous forme d'ateliers dans cet établissement.

- Médiation par les pairs

Le collège du Grand Parc va s'associer avec l'association Génération Médiateurs afin de mener une expérience de prévention de la violence par la médiation entre élèves. Une formation des adultes de l'établissement constituera la première phase de ce projet.

- Prévention violence par le théâtre

Suite au succès rencontré par les dernières expériences, le collectif Bordonor en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse vont poursuivre leurs ateliers théâtre destinés aux adolescents présentant des troubles du comportement, notamment de l'agressivité entre pairs.

- Prévention par le jeu

Le CLSPD a initié une action de prévention de la violence dans certaines écoles élémentaires qui en avaient fait la demande. Ainsi, la ludothèque Interlude forme les employées municipales volontaires à l'encadrement de jeux de cours et de société et met à disposition des jeux renouvelés tous les mois. Les écoles concernées sont J. Monnet, Benauge, Dupaty, Stendhal, Menuts, Carle vernet, Nuyens.

- Prévention par le sport

L'association APIS développe sur le quartier du Lac lors des vacances scolaires une programmation s'articulant autour de la pratique sportive, soit « en pied d'immeuble », soit par le biais de sorties. Ces activités supports favorisent la participation d'un public ne fréquentant pas toujours les autres structures socio éducatives du quartier.

Accès au droit et citoyenneté

- Permanences d'information juridique d'Infodroits

L'association Infodroits assure depuis de nombreuses années des permanences dans divers quartiers de Bordeaux afin de favoriser l'accès au Droit pour les personnes qui en sont le plus éloignées (630 personnes reçues en 2009). Ils interviennent à cet effet hebdomadairement à la Maison de la Justice et du droit, au village St Michel, à la CAF de Bordeaux Lac.

Prévention du sexisme

- « Cet autre que moi »

Le Lycée des Menuts a souhaité bénéficier d'une action de prévention du sexisme et des violences entre filles et garçons. Le Mouvement Le Cri proposera donc 4 séances d'animation pédagogique avec un support vidéo adapté.

- Action parents Promo-femmes

L'association Promo-femmes va mener une action de sensibilisation des parents, notamment d'origine étrangère, sur la question de l'éducation différenciée entre les filles et les garçons. Ce thème est récurrent dans les remontées des difficultés constatées par les partenaires sociaux dans nos quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Prévention à l'école élémentaire

Le Mouvement français pour le planning familial a mis au point une méthode pédagogique adaptée aux enfants du niveau de l'école élémentaire. Ils animeront ainsi des ateliers de prévention du sexisme et des violences de genre dans les classes de l'école Carle Vernet

Prévention des violences conjugales

- Formation des partenaires relais

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) souhaite initier la création d'un réseau de partenaires, relais des associations plus spécialisées sur la question des violences faites aux femmes. En effet beaucoup d'intervenants sociaux ont à connaître ces situations tout en étant souvent démunis pour orienter les victimes ou même plus simplement pour aborder ce sujet. Une formation sera donc le préalable à la création de ce réseau.

Prévention des vols par ruse

- Prévention par le théâtre forum

La compagnie L'arbre à Bulles accompagne depuis le début cette action de prévention des vols par ruse ou par « fausse qualité » à l'encontre des personnes âgées. Le théâtre forum permet une interactivité très pertinente dans les clubs seniors ainsi que le débat avec un expert de la Police Nationale.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 27 431€ répartie comme suit :
- 1 600€ au Comité d'Etudes et d'Information sur les Drogues (dont 1000€ pour le séjour de rupture et 600€ pour la prévention collège/lycée)
- 1 000€ à l'association Fenêtre sur clown
- 2 500€ à l'association pour l'Accompagnement psychologique et la Médiation Interculturelle (AMI)
- 1 650€ à l'Association Girondine d'Education Spécialisée et de Prévention Sociale (AGEP), service L'ARPE (Lieu d'Aide à la Relation Parents Enfants)
- 2 831€ au collège du Grand Parc
- 3 000 € au Collectif de ressources Bordonor
- 600€ à l'association Interlude
- 900 € à l'Association de Promotion et d'Insertion par le Sport en Aquitaine (APIS)
- 6 000€ à l'association Infodroits
- 400€ au mouvement Le Cri
- 1 500€ à l'association Promo-femmes
- 2 000 € au Mouvement Français pour le Planning Familial
- 1 000€ pour le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles
- 2 450€ à la compagnie L'arbre à bulles

A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2010, fonction 522 compte 657.4.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

SUBVENTION COMMUNALE

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de Délinquance

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILL DE BORDEAUX

ET L'ASSOCIATION « »

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Municipal du ……..2010 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par M , Président, habilité aux fins des présentes par les statuts.

- EXPOSE –

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les ob les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deu

- CONSIDERANT –

Que l'association , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de …….. le ……, exerce une activité ayant ……

Il a été convenu

ARTICLE 1 :- Activités et projets de l'association -

L'association s'assigne au cours de l'année 2010 à …… ……

ARTICLE 2 : - Mise à disposition des moyens –

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- Une subvention de …….. € pour l'année 2010.

ARTICLE 3 : - Conditions d'utilisation de l'aide –

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

ARTICLE 4 : - Mode de règlement –

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à ……. €.
Elle sera versée en une seule tranche, et sera créditée sur le compte de l'association n°……. établissement ……..après signat convention.

ARTICLE 5 :- Conditions Générales –

L'association s'engage :

1. à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordea
3. à déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;